

DEC22174DAJ

Décision du 10 janvier 2022 portant fin du mandat de M. Jean-Louis DURAND en qualité de Directeur de l'unité de recherche UR0004 P3F

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la décision du 27 décembre 2017 portant prolongation du mandat de M. Jean-Louis DURAND en qualité de Directeur de l'unité de recherche n°UR0004 P3F - Unité de Recherche Pluridisciplinaire Prairies et Plantes Fourragères, du 01/01/2018 au 31/12/2022 ;

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique :

A compter du 01 janvier 2022, il est mis fin au mandat de M. Jean-Louis DURAND en qualité de Directeur de l'unité de recherche n°UR0004 P3F -Unité de Recherche Pluridisciplinaire Prairies et Plantes Fourragères.

Fait à Paris, le 10 janvier 2022

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

